



OFFRE DE SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de formation professionnelle, le CRGE propose une offre de service dédiée.

ÉQUIPE FORMATION PRO

Salariée du CRGE



Céline GUIGNARD : Chargée de mission RH



Expert associé



Denis DUPERTHUIS : Consultant en formation professionnelle



**DEBLOCK
COMPÉTENCES**

CONSEILS PERSONNALISÉS

L'adhésion au CRGE permet d'accéder à certaines ressources en matière de formation professionnelle :

- Newsletter mensuelle «formation pro»
- Vendredis pratiques «formation pro»

Les adhérents peuvent également souscrire un abonnement forfaitaire incluant un nombre annuel de questions relatives au sujet de la formation professionnelle.

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

Au-delà des conseils personnalisés délivrés au quotidien, le CRGE peut accompagner les GE de façon plus poussée et en individuel, sur des thématiques particulières, listées ci-après.



**Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande,
contactez le CRGE**



formation@crge.com

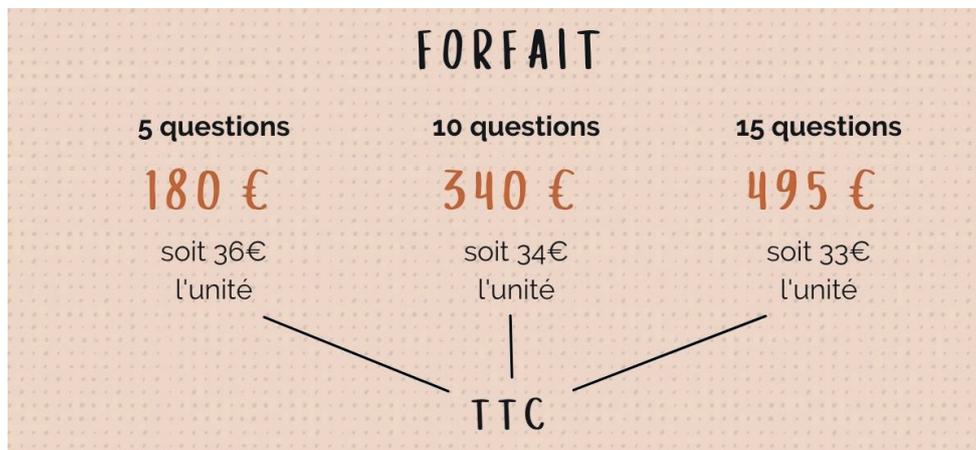


CONSEILS PERSONNALISÉS

Conditions tarifaires en vigueur au 24/04/2023.

Le CRGE propose un système d'abonnement permettant aux GE de bénéficier de réponses aux questions qu'ils se posent en matière de formation professionnelle.

L'abonnement est annuel et forfaitaire*. Son tarif, dégressif, varie selon le volume de questions :



L'adhérent peut accéder au service formation professionnelle à la demande, sans souscrire d'abonnement. Dans ce cas, le coût unitaire de la question est fixé à 40€ TTC.

QU'EST-CE QU'UNE QUESTION FORMATION PRO ?

Il s'agit d'une question relative au sujet de la formation professionnelle qui ne nécessite pas plus d'une heure de travail de la part de l'équipe dédiée. Lors de chacune des sollicitations de la part de l'adhérent, le service accusera réception de la demande et précisera si la question posée peut relever d'une question unitaire ou forfaitaire, ou bien si elle doit faire l'objet de la réalisation d'un devis pour un accompagnement individualisé.

**Forfait unique par GE sur l'année : en cas de dépassement du forfait annuel, les questions supplémentaires seront facturées au prix unitaire correspondant au forfait contractué.*

Pas de report de questions restantes d'une année sur l'autre : un forfait = une année civile

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

Conditions tarifaires en vigueur au 24/04/2023. **Les tarifs s'entendent HT** (application du taux de TVA en vigueur), sauf pour les conseils personnalisés, et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.

Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte du CRGE.

Question formation professionnelle (hors abonnement annuel)

33,33€

Prise de contact avec les financeurs afin de déterminer le meilleur accompagnement possible sur les projets de formation

Identification des dispositifs, mesures et financements de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi

Appui à la sollicitation des dispositifs, mesures et financements de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi

Accompagnement à la préparation et à la conduite des entretiens professionnels

Accompagnement à la mise en place d'une GPEC

sur devis

Aide à l'élaboration, à la priorisation et à l'optimisation financière du plan de développement des compétences

Appui à la constitution des demandes de financement auprès des OPCO

Vérification des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage avant transmission aux OPCO

Appui à la recherche de l'offre de formation adaptée : analyse du besoin, aide au choix des organismes de formation et négociation commerciale